

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Avis de vacance d'un emploi d'inspecteur de l'administration de 1<sup>re</sup> classe

NOR : INTI2201173V

Un poste d'inspecteur de l'administration de 1<sup>re</sup> classe est à pourvoir au tour extérieur en 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 81-241 du 12 mars 1981 modifié portant statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, peuvent se porter candidats au titre du tour extérieur :

- les fonctionnaires ou agents d'une catégorie équivalente à la catégorie A en fonction dans les organisations internationales ou intergouvernementales y ayant exercé, pendant une durée de dix ans au moins, des fonctions leur ayant permis d'acquérir une expérience utile à l'exercice des missions du service ;
- les magistrats de l'ordre judiciaire justifiant de huit années de services en cette qualité leur ayant permis d'acquérir une expérience utile à l'exercice des missions du service ;
- les fonctionnaires de catégorie A relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière justifiant de huit années de services en cette qualité leur ayant permis d'acquérir une expérience utile à l'exercice des missions du service, appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois ou nommés dans un emploi dont la rémunération comporte un échelon terminal doté, au minimum, de l'indice brut 1015.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 18 février 2022, délai de rigueur par voie électronique, à l'adresse suivante : [iga-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:iga-recrutement@interieur.gouv.fr).

Les dossiers de candidature comprendront les documents suivants :

- le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IGA ;
- une lettre de motivation (2 pages maximum) ;
- un *curriculum vitae* (2 pages maximum), précisant notamment le parcours de formation du candidat et ses aptitudes linguistiques ;
- le dernier arrêté de classement dans le grade de titulaire ;
- les évaluations des trois dernières années ;
- une photo d'identité récente ;
- le cas échéant, l'avis du supérieur hiérarchique.

Les candidats sont invités à fournir un document susceptible de démontrer leur rigueur d'analyse et leur qualité rédactionnelle, (10 pages recto au maximum).

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'inspection générale de l'administration (téléphone : 01-80-15-60-03) et sur le site internet de l'IGA <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Inspection-generale-de-l-administration>.